



28. Initiation aux techniques d'élagage



Contexte :

Vous êtes une structure « Jardins, Espaces Verts » et vous intervenez occasionnellement en élagage : comment réussir une taille adaptée qui respecte la plante et satisfait le client, tout en optimisant les conditions de sécurité et de légalité ?

Objectifs de la formation :

- Identifier la structure et la biologie des arbres et arbustes pour pouvoir conseiller le client
- Maîtriser chaque type de taille et choisir la taille adaptée
- Intégrer la législation et les règles de sécurité en matière de travail en hauteur

Public concerné :

Salariés et chefs d'entreprise du paysage qui sont amenés à élaguer occasionnellement

Prérequis des participants :

Connaitre les bases en reconnaissance des végétaux

Important :

Le matériel est prêté par le CFPPA.

La formation est limitée à **10 participants**.

Contenu :

- La plante et sa structure
- Les conséquences de la conduite d'entretien sur la plante
- Les différents types de taille : douce, architecturée, en sec, en vert
- Précautions et conséquences
- Les techniques utilisées avec harnais – nacelles
- La législation, la réglementation des EPI et la sécurisation du chantier

Moyens pédagogiques :

Tour de table pour adapter le contenu de la formation aux attentes et aux connaissances actuelles des participants.

Les apports théoriques seront illustrés par des exemples, des photos, des exercices pratiques et études de cas
Evaluation de la formation.

Bilan de la formation réalisé en groupe à la fin de l'action de formation par l'échange et la discussion.

Mode de validation des acquis :

Attestation de suivi de la formation, modèle pouvant servir dans le montage d'un dossier VAE.

**Intervenants :**

Philippe LEFRANCOIS, Formateur CFPPA

Responsable de la formation :

Philippe LEFRANÇOIS, Formateur CFPPA

**Durée**14 heures
2 jours
consécutifs**Dates**

1 et 2 février 2018

**Lieu**

Rouffach et sites d'application

Tarifs 2018	Cotisant VIVEA*	Cotisant FAFSEA**	Autres cas
	0 € <i>selon condition - places limitées</i>	0 € <i>selon condition - places limitées</i>	168 € / jour

*Cotisant VIVEA : tarif *estimatif* restant à la charge du chef d'exploitation, il dépend des décisions du comité VIVEA.

Cotisant FAFSEA : formation du guide régional, **complétez le bulletin original FAFSEA recto-verso et renvoyez-le au CFPPA (téléchargeable sur www.fafsea.com ou sur notre site : www.cfppa-rouffach.fr).